

FORMATION

# Les plans d'action à la réinstallation des populations

DURÉE :

5 jours

PUBLIC CIBLE :

- Chargés de projet et responsables du suivi social de projets ou de la réinstallation
- Spécialistes des questions sociales souhaitant se former aux aspects réglementaires du déplacement involontaire de populations

CONTENU :

- Description et collecte de données sociales sur un plan d'action à la réinstallation
- La procédure de gestion des plaintes
- La consultation des parties prenantes, la mise en place de comités locaux
- Mettre en place une date butoir
- Compensation et budgétisation d'un projet de réinstallation des populations
- Mettre en place des indicateurs de suivi du projet

OBJECTIFS

PÉDAGOGIQUES :

- Comprendre les obligations et réglementation en matière de réinstallation
- Comprendre les enjeux pour les populations concernées et les accompagner tout au long du processus
- Connaître les différentes étapes du processus et être capable de les superviser
- Pouvoir rendre compte d'un plan d'action à la réinstallation auprès des bailleurs

